Liste de contrôle « Convention d'actionnaires »

point de vue :

[ ] vendeur(se) / [ ] acheteur(se) / [ ] point de vue commun vendeur(se)/successeur

La présente liste de contrôle sert de base pour la préparation et la rédaction d'une convention d'actionnaires. Dès que les questions essentielles ont été discutées au préalable, il est recommandé de les rédiger en étroite collaboration avec un avocat compétent afin de s'adapter à sa propre situation et garantir la sécurité juridique. Cette liste de contrôle n'est donc pas exhaustive.

1. Désignation exacte des parties contractantes

Quoi	Brève description (si applicable)
Droit de signature	Pour les personnes morales, les droits de signature doivent être vérifiés conformément à l'inscription au registre du commerce.
Capacité juridique	Pour les personnes physiques, il convient de vérifier (en cas de doute) la capacité juridique.
Exactitude des informations	Lors de la citation des personnes, il convient de vérifier les éventuels titres académiques et l'adresse.

2. Dispositions introductives

Quoi	Brève description (si applicable)
Introduction	Au moyen d'un préambule / d'une déclaration d'intention et de principes.
Parties contractantes	Mention des parties contractantes en référence au point 1.
Actionnariat	Composition, liste des participations.
Objectif	Par exemple, le maintien ou le contrôle des participations, le règlement d'une succession d'entreprise, l'obligation de voter à l'AG.

3. Transfert d'actions / restrictions du droit de disposer

Quoi	Brève description (si applicable)
Clause de premier refus	Obligation d'offrir les actions aux autres parties contractantes en cas d'intention de vente (les actions n'ont pas encore été vendues à un tiers)
Droit de préemption	Les actions déjà vendues à un tiers peuvent être reprises par les parties contractantes.

Droit d'achat	Le droit de prendre possession des actions lors de la survenance de certains cas de droit d'achat chez une partie contractante. Exemples de cas de droit d'achat : Cessation d'activité au sein de l'entreprise, incapacité permanente d'une partie contractante, faillite/saisie d'une partie contractante, transfert d'actions suite au droit matrimonial ou successoral, résiliation de la convention d'actionnaires par une partie contractante.
Droit de rachat	Droit de racheter des actions à tout moment
Droit de revente	Droit de l'acheteur de revendre des actions au vendeur à tout moment ou sous certaines conditions.
Option de vente (*Put-Option*)	Droit d'une partie contractante de vendre un certain nombre d'actions à d'autres parties contractantes à un moment donné ou pendant une période donnée.
Option d'achat (*Call-Option*)	Droit d'une partie contractante d'acheter un certain nombre d'actions à une autre partie contractante à une date donnée ou pendant une période donnée.
Droit de sortie conjointe	Si une partie contractante vend ses actions, les autres parties contractantes ont le droit de vendre également leurs actions à l'acheteur.
Obligation de sortie conjointe	Si une partie contractante vend ses actions, les autres parties contractantes sont tenues de vendre également leurs actions à l'acheteur.
Participation aux bénéfices	Définition des règles pour déterminer la participation aux bénéfices lors de la vente d'actions.
Renvoi aux dispositions statutaires	Définition de la relation entre la convention d'actionnaires et les dispositions statutaires de la société, notamment en ce qui concerne les clauses de restriction à la transmissibilité des actions.
Prix d'achat	Détermination du prix d'achat lorsque les actions sont vendues entre les parties contractantes. Différentes possibilités : sur la base d'un accord mutuel, prix fixe prédéfini, selon une méthode de calcul déterminée (p. ex. évaluation de l'entreprise ou des actions sur la base de la valeur intrinsèque, de la valeur de rendement, de la méthode des praticiens, DCF, etc.) et détermination du prix d'achat par les parties contractantes, détermination du prix d'achat par un tiers (par ex. faite par l'organe de révision) sur la base d'une méthode de calcul spécifique du prix d'achat, ainsi que procédure

	applicable en cas de désaccord d'une partie contractante sur le prix déterminé (y compris la répartition des coûts).

4. Réglementation des procédures à suivre lors de l'exercice des droits et obligations

Quoi	Brève description (si applicable)
Éléments importants	Délais, portée, modalités
Droits d'exercice	Toutes les parties contractantes ont-elles les mêmes droits/obligations ?
Type de messages	p.ex. par écrit, en recommandé
Modalités d'exécution	Valable pour un transfert d'actions
Conséquences en cas de non-respect	par exemple, désignation d'un arbitre ou médiation ordonnée

5. Augmentation de capital / Assainissement

Quoi	Brève description (si applicable)
Apports / Prêts	Détermination du type et du montant
Compte de dépôt / Compte d'entreprise	p.ex. détermination du prestataire financier
Contrat de prêt / Subordination de rang	Qui est concerné, relations éventuelles ou priorités
Délais et modalités	Indications et conséquences en cas de non-respect des délais d'apport

6. Engagement de vote

Quoi	Brève description (si applicable)
Droit de vote	Accord des parties contractantes concernant le droit de vote à l'AG (et au CA), p. ex. concernant la politique commerciale et de dividendes (p. ex. distribution minimale)
Situations de blocage	Définition des procédures, p. ex. vote prépondérant, arbitre, procédure d'adjudication
Engagement de vote	Définition concernant l'exécution, éventuellement désignation d'un représentant
Non-respect	Définition des conséquences

7. Dispositions organisationnelles

Quoi	Brève description (si applicable)
Composition et droit de signature du CA	
Honoraires du CA	
Organe de révision	
Désignation et supervision de la direction	
Réglementation des compétences	
Rapports périodiques	

8. Garanties pour l'exécution de la convention d'actionnaires

Quoi	Brève description (si applicable)
Dépôt d'actions	Notamment pour garantir les restrictions de disposition. Détermination de l'étendue et du lieu de dépôt, ainsi que de la gestion des actions déposées. Exécution du dépôt et dissolution à la fin du contrat. Tenue du registre des actions et conséquences en cas de non-dépôt dans les délais.
Peine conventionnelle	En cas de violation de la convention d'actionnaires (sans qu'un dommage doive être prouvé). Réglementation concernant l'échéance, le montant, les ayants droit, l'obligation de continuer à respecter l'accord, la revendication de dommages et intérêts supplémentaires ainsi que les conséquences en cas de non-paiement de la peine conventionnelle.

9. Clause de non-concurrence

Quoi	Brève description (si applicable)
Personnes concernées	
Restrictions	Temporelles, géographiques, matérielles
Champ d'application	Lien avec le mandat du d'administrateur et le contrat de travail
Conséquences en cas de non-respect	

10. Obligation de confidentialité

Quoi	Brève description (si applicable)
Personne concernée	
Portée et durée	
Droit d'accès et d'information	
Transfert à des tiers	
Conséquences en cas de non-respect	

11. Succession juridique

Quoi	Brève description (si applicable)
Obligation de transmission	
Transmission en cas de régime matrimonial, de succession ou de donation	
Faillite d'une partie contractante	Définition des mesures
Conséquences en cas de non-respect	

12. Durée de la convention d'actionnaires

Quoi	Brève description (si applicable)
Début	Date exacte
Durée	par exemple, durée déterminée (avec renouvellement automatique) ou durée indéterminée (avec possibilité de résiliation et délai de préavis)
Résiliation immédiate	Pour motifs légitimes donnés
Conséquences en cas de fin de la convention d'actionnaires	

13. Autres dispositions

Quoi	Brève description (si applicable)
Juridiction compétente et droit applicable	
Tribunal arbitral / juridiction	

Clause salvatrice (de sauvegarde)	Clause visant à maintenir la validité juridique du contrat autant que possible en cas d'invalidité ou d'inapplicabilité partielle imprévue.
Annexes	Liste et indication de leur importance
Modifications / ajouts	Détermination de la forme (p. ex. écrite)
Exemplaires de contrats	Nombre d'exemplaires à établir

14. Signature

Quoi	Brève description (si applicable)
Lieu et date de signature	Indication correcte
Liste des annexes et des pièces jointes	
Paraphe	Au moins un contrat complet
Original	Au moins un exemplaire complet par partie contractante

La feuille de travail « Liste de contrôle convention d'actionnaires » est liée à l'étude **«Succession de direction en PME »**